



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 10

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François DESEILLE	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Océane GODARD	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Monique BAYARD	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****HUB Emplois & compétences des industries de Santé (CREATIV) – Demande de subvention**

Le HUB Emplois & Compétences des Industries de Santé est une initiative collective lancée en 2021 par un consortium rassemblant le Pole BFCare, l'agence Creativ, l'UFR Sciences de santé, l'OPCO 2I, l'UIMM de Côte d'Or, France Chimie de Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole.

Tête de réseau en appui opérationnel sur l'agence Creativ et le Pole BFCare, le HUB a pour mission d'améliorer l'attractivité des métiers et compétences des industries de santé et mieux articuler l'offre et la demande en formations des salariés du secteur marchand sur le territoire Dijon-Bourgogne.

Dijon métropole soutient cette initiative en cofinçant un poste d'animation porté par l'agence Creativ à hauteur de 25 K€ par an reconductible sur 3 ans maximum formalisé dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 1 février 2022.

Pour cette année 2023, au côté des actions régulières du HUB, le programme d'action portera notamment deux actions importantes :

- la Voie des Talents, un événement qui se tiendra les 2 et 3 octobre à l'UFR Sciences de santé de Dijon, édition qui sera dédiée pour la 1ère fois à la promotion et valorisation des métiers des industries de santé ;
- une étude de gestion prévisionnelle des emplois et compétences des industries de santé menée pour le compte du Pole BFCare auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises de la région qui permettra d'actualiser leurs besoins et d'évaluer l'articulation de l'offre de formations.

C'est dans ce cadre que par courrier du 2 mars 2023 (joint en annexe) adressé au Président de Dijon métropole, l'agence Creativ sollicite le soutien financier de 25 K€ pour l'année 2023 afin de poursuivre l'initiative HUB Emplois & Compétences des industries de santé (financement du poste à mi-temps chargé de la co-animation de cette initiative avec le Pole BFCare.

Un avenant à la convention précitée précise les modalités du soutien pour l'année 2023.

Cette subvention est inscrite au budget 2023.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'agence Creativ', une subvention de 25 000 € au titre du projet HUB Emplois & Compétences des Industries de Santé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision, et **à signer** tous actes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat.

SCRUTIN	POUR : 30	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 5
	DONT 10 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN